



Pourquoi les agents des écoles sont en grève ?

Nanterre, 07 septembre 2018

En 2006, le service de l'enfance a émis le souhait de ne plus faire l'accueil du matin. Avec le souci d'un service public de qualité, les ATSEM ont pris en charge les enfants sur ce temps. Les parents ont été très rassurés de voir que les enfants étaient accueillis par des ATSEM de leur école. Cette réorganisation a engendré un surcroît de travail et nous a ajouté une grosse responsabilité que nous avons acceptée pour le bien-être des enfants.

A l'époque, il avait été négocié que des salarié.e.s de l'Association d'Insertion ESSOR viendraient régulièrement en renfort pour l'entretien des locaux. Mais ces personnels ont été supprimés au fur et à mesure. Aujourd'hui, il n'y en a quasiment plus. Et l'Accueil des enfants est toujours assuré !

Il avait été également négocié l'octroi de 3 jours de congés dit de bonification, en compensation du service rendu, ainsi que la somme (**ridicule !**) de 2.50€ par agent et par accueil effectué, avec **l'obligation de poser tous nos congés pendant les vacances scolaires**. Cela nous pénalise budgétairement (Prix des voyages et des locations plus chers) sachant que nous avons de très petits salaires. Et cela pénalise également l'organisation du travail puisque, alors qu'il n'y a que 50% des effectifs, nous sommes dans l'obligation de faire les grands ménages en dehors de la présence des enfants.

Par ailleurs, il faut noter que depuis 2015, le conseil municipal a supprimé 1 poste d'ATSEM à plein temps dans les classes de Grande Section Maternelle, ce qui a mis à mal le fonctionnement des écoles. Comment expliquer qu'un.e enseignant.e de Grande Section se retrouve seul.e à mi-temps dans sa classe de 24 enfants minimum, alors que l'éducation nationale a décidé de ne mettre que 12 enfants par classe de CP et CE 1 ?

En date du 28 juin 2018, la municipalité a décidé de nous supprimer ces 3 jours sans raison valable, sous prétexte que les rythmes scolaires ont changé de nouveau. C'est pourquoi un mouvement de grève reconductible est mis en place sur le temps d'accueil du matin, ainsi que sur le temps du repas : TROP, C'EST TROP !

Dès maintenant, on remarque une augmentation du nombre des enfants dans les écoles et dans les Centres de Loisirs, tant sur le temps scolaire, comme sur le temps communal du mercredi. Les constructions de logement se continuent à assurer un service public de qualité.

Les Personnels d'Entretien et de Cuisine ont également subi la suppression des jours de congés et une réorganisation du temps de travail alors qu'il y a un manque de personnel chronique, que la pénibilité de leur travail augmente, et qu'on leur demande de « faire toujours plus, en moins de temps et avec moins de personnel ». L'explication donnée aux agents par la Municipalité, à travers la Direction du Service, et qui justifie la suppression des 3 jours de bonification et de 2 jours de RTT par une prise en compte de la « fatigue des agents et la pénibilité » est particulièrement scandaleuse.

D'autre part, il ne faut pas oublier que les Agents Techniques assurent **l'hygiène corporelle de vos enfants, l'hygiène des toilettes et des classes** : Aujourd'hui, dans certains sites, il est demandé d'assurer la propreté de 5 classes + les parties communes + les sanitaires + les salles d'activité en 1h45 le matin avant l'arrivée de vos enfants...

Ensuite, les agents enchaînent sur le travail en cuisine, l'installation des tables, le service des repas et de nouveau le nettoyage des réfectoires et de la cuisine. Avec un sous-effectif chronique, il est très souvent demandé à la dernière minute aux agents d'aller sur d'autres écoles pour pallier au manque de personnel.

MISSION IMPOSSIBLE ! Nous, agents communaux au service de la population, nous voulons fournir un travail de qualité et non un travail bâclé.

Nous espérons nous faire entendre par le Maire et la Municipalité. Nous comptons sur votre compréhension et nous vous demandons votre soutien car nous oeuvrons au quotidien pour le bien-être de vos enfants.



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC